

SNSF Swiss Postdoctoral Fellowships (SPF) 2024

Procédure interne d'obtention de la lettre de soutien institutionnel en SSP

La Suisse est considérée comme un pays tiers non associé en ce qui concerne Horizon Europe (programme de travail 2023-2025) et les programmes et initiatives qui y sont liés. Sur mandat de la Confédération, le FNS lance, cette année, un nouvel appel dans le cadre de la mesure transitoire SNSF Swiss Postdoctoral Fellowships pour les personnes de toute nationalité qui voulaient postuler pour une bourse postdoctorale Marie Skłodowska-Curie (MSCA PF).

Critères d'éligibilité

- Les candidat.e.s doivent être titulaires d'un doctorat et avoir au maximum 8 ans d'expérience postdoctorale.
- Les candidat.e.s ne doivent pas avoir résidé ou exercé leur activité principale (travail, études, etc.) en Suisse pendant **plus de 12 mois** au cours des 36 mois précédant immédiatement la date limite de soumission.

Attestation écrite de l'institution de recherche

Pour l'instrument SNSF SPF 2024, le FNS exige **une** attestation écrite de l'institution de recherche. En SSP, cette attestation comporte la signature du directeur ou de la directrice d'institut et du Doyen de la Faculté SSP.

Calendrier et procédure SSP

Les dépôts de candidature aux projets SPF suivent [la procédure pour l'obtention du soutien institutionnel](#) de SSP. Merci de la lire attentivement. Le calendrier prévoit des dates anticipées afin qu'en cas de refus de soutien de la part de l'institution, les candidat.e.s puissent se réorienter et soumettre leur candidature auprès d'une autre institution de recherche.

23 septembre 2024 : 10 semaines avant délai FNS du 2 décembre les candidat.e.s SPF déposent aux directions d'instituts un dossier comprenant les éléments suivants :

- Une esquisse de projet (950 mots maximum)
- Date du début et de fin de projet souhaité.
- Un CV
- Une estimation des besoins habituels et spécifiques (espace de travail, équipements spéciaux, accès bibliothèques, etc.) à financer par l'institut d'accueil (et non par le subside).
- Une information sur les collaborateur.trice.s engagé.e.s dans le projet (nombre, fonction, taux et durée d'engagement)
- Une information concernant l'institut et l'unité de recherche envisagés pour héberger le projet avec une justification.

14 octobre : 7 semaines avant délai FNS, en cas d'évaluation positive, l'institut fournit à recherche.ssp@unil.ch les dossiers de candidature soutenus ainsi que la lettre de soutien qui contient à *minima* :

- les dates de début et de fin du projet ;
- un en-tête officiel de l'institut d'accueil ;

- une signature manuscrite du directeur ou de la directrice de l'institut ;
- un espace pour la signature du Doyen de la Faculté SSP ;
- l'infrastructure mise à disposition pour toute la durée du séjour de recherche ;
- une prise de position concernant l'intérêt général de l'institution de recherche pour le requérant et son projet/domaine de recherche ;
- les synergies envisagées

En cas **d'évaluation négative** de l'institut, ce dernier avertit le.la candidat.e de la décision quant au non-soutien institutionnel au plus tard 7 semaines avant le délai

29 octobre : Le Décanat, sur préavis du Dicastère Recherche SSP, évalue les candidatures soutenues par les instituts et le Doyen signe la lettre de soutien.

Information utile

- [Procédure concernant l'obtention du soutien institutionnel en SSP](#)
- [L'appel à projets SNSF SPF 2024](#)
- [Check liste pour l'appel](#)
- [Guide pour le dépôt du projet sur MySnF](#)
- [Modèle plan de recherche](#)

Contact : Pour recevoir un soutien pour le montage de votre projet SPF 2024 vous pouvez vous adresser à ellina.mourtazina@unil.ch (Consultante recherche, SSP)